

DELIBERATION N°34/2026
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VEREL-PRAGONDRAN
SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants : 14

Date de la convocation : 10/04/2026

Date d'affichage : 10/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à vingt heures dix, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Manon BOYER, Maire.

Présents : Manon BOYER ; Julien PERNOT ; Camille JACQUEMIER ; Julien HUNERFURST ; Estelle CARMELLO ; Fanny COUPPEY ; Kevin LEHOUX ; Maroussia ROCHER ; Léo BLERVAQUE ; Christine MOUCAUD ; Florence GAUTIN ; Robin GAILLARDET ; Morgane TARDY.

Absents : Thomas COMLAR ; Damien CHAFFARDON ayant donné pouvoir à Estelle CARMELLO.

Julien PERNOT a été nommé de secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentant auprès du CNAS – Comité National d'Action Sociale Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à la demande du CNAS, il convient de désigner un représentant élu et un représentant agent au sein du CNAS, afin de représenter la commune et de participer à ses commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DESIGNE en qualité de représentant élu au sein du CNAS :

- **Monsieur LEHOUX Kévin, conseiller municipal,**

DESIGNE en qualité de représentant agent au sein du CNAS :

- **Madame Anaïs GAILLOT, secrétaire générale de mairie.**

AUTORISE la Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires auprès du CNAS pour notifier cette désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la désignation des représentants de la commune auprès du CNAS.

Résultat du vote :
Pour : 14 voix
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix
Ne participe pas au vote : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/04/2026

Et publication ou notification le 24/04/2026

La secrétaire de séance, Julien PERNOT



La Maire, Madame Manon BOYER

